CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET : Subventions à des associations agissant en direction de la Jeunesse.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer à des associations, au titre de l'exercice 2019, des subventions départementales de fonctionnement pour un montant de 212 670 € et d'investissement pour un montant de 22 000 € conformément à la liste jointe au rapport, pour la mise en place de projets en direction des jeunes du département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 € une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Pour le fonctionnement, la dépense sera imputée au chapitre 65 au budget départemental. Pour l'investissement, la dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité Madame BATHÉLÉMY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée